

Habitations particulières

Cadre 1. Exploitant de la prise d'eau

Cadre réservé à l'Administration	
<p>En cas d'erreur dans la dénomination ou l'adresse susmentionnée, veuillez rectifier ci-dessous.</p> <p>Dénomination :</p> <p>Adresse :</p>	
<p>Site : N° Registre national :</p>	

Personne auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus.

Nom :
N° de téléphone :
N° de GSM :
Email :

Cadre 1bis. Alimentation à la distribution d'eau publique

L'habitation est-elle raccordée à la distribution d'eau publique ? OUI / NON

si OUI, consommation d'eau à la distribution d'eau publique en 2025 : (joindre une copie de la dernière facture d'eau indiquant la consommation annuelle).

Je soussigné déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et sincères.

Fait à , le ... / ... /

Signature :

Cadre 2. Ouvrage de prise d'eau n° (code de l'ouvrage)

N° site :

N° d'exploitation de la prise d'eau :

Dénomination de l'ouvrage ou du lieu-dit :

Commune :

Cadre 2.1 Etat de l'activité

Cet ouvrage est-il toujours en activité : oui/non

L'ouvrage n'est plus en activité depuis le :

La cessation d'activité est : définitive / temporaire

L'exploitation a été cédée à un tiers en date du :

Dénomination et adresse de ce tiers :

.....

Cadre 2.2. Usages de l'eau

Qu'alimente l'ouvrage ? (cochez la case adéquate)

- L'ouvrage est raccordé à une ou plusieurs habitation(s) en vue de satisfaire les besoins du ménage (sanitaires, nettoyage, etc) ;
- L'ouvrage n'est pas raccordé à une ou plusieurs habitation(s) et ne sert pas à satisfaire les besoins du ménage (sanitaires, nettoyage, etc). **Dans ce cas, il n'y a pas lieu de compléter le cadre 2.3.**

Cadre 2.3. Volume prélevé à l'ouvrage de prise d'eau

L'ouvrage de prise d'eau est-il équipé d'un compteur : OUI / NON

Si OUI, indiquez les valeurs d'index du compteur à partir desquelles le volume prélevé est déterminé ainsi que les dates des relevés d'index correspondantes :

N° compteur	Ancien relevé		Nouveau relevé	
	Date	Index	Date	Index

Volume prélevé en 2025 :

Si NON, le volume prélevé est estimé sur les bases forfaitaires reprises ci-dessous (si vous êtes également raccordé à la distribution publique, la taxe sera calculée sur la différence entre la consommation forfaitaire et le volume prélevé à la distribution publique).

Qu'alimente l'ouvrage ? (Cochez la case adéquate)

- Une habitation principale – isolé (forfait de 45 m³).
- Une habitation principale – ménage de plus d'une personne (forfait de 100 m³)
- Une habitation secondaire (forfait de 25 m³)
- Plusieurs habitations : - nombre d'habitation(s) principale(s) – isolé :
- nombre d'habitation(s) principale(s) – ménage de plus d'une personne :
- nombre d'habitation(s) secondaire (s) :